



SPORT ATHLETIQUE GAZINET – CESTAS

Section Handball

Siège Social : Complexe Sportif du Bouzet – 33610 CESTAS

Objet : Procédure à suivre en cas de blessure

Lorsque vous ou votre enfant êtes licencié à la Fédération Française de Handball, vous êtes couvert par l'assurance MMA en cas d'accident corporel ou autre lors d'un entraînement ou d'un match (sauf ceux qui ont renoncés à la garantie accidents corporels de base).

Il vous suffit de faire la déclaration en ligne en suivant ce lien :

https://www.mma-assurance-sports.fr/ffhandball/declaration_sinistre_enligne.php

dans les 7 jours suivant l'accident.

Plus d'informations : <http://www.ff-handball.org/pratiquer/adhesion/assurance/le-contrat-dassurance.html>

Bien cordialement,

Le Bureau,
SAG Cestas section handball